

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 51 (2004)

Heft: 5

Artikel: Intervention et sauvetage dans un tunnel

Autor: Mathey, René

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-369973>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Edito romand

Un maître mot: l'instruction

On le sait bien, car on peut le constater tous les jours: l'information est le «nerf de la guerre» (avec l'argent bien sûr!). La régionalisation de la protection civile a étendu les zones géographiques et rend l'information à la population quasi obligatoire. Comment peut-on faire connaître les zones de compétences de la PCI autrement qu'en l'expliquant clairement et simplement? De plus, le partenariat implique que l'information s'adresse aussi à tous ceux qui sont parties prenantes de la protection de la population. On le sait aussi, l'information ne s'improvise pas, d'autant qu'il s'agit le plus souvent d'un relais entre des «autorités» et un «public». C'est toute la problématique que tentent de résoudre les cours pour préposés à l'information mis sur pied par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP).

Un des atouts de la cantonalisation de la PCI est d'avoir rendu l'OFPP neutre. L'Office ne peut plus se «contenter» de «faire de l'instruction et de traduire des manuels plus ou moins digestes». L'Office se transforme au point de devenir un authentique prestataire de services, avec, en guise de cerise sur le gâteau, sa connaissance du terrain et des structures de «ses clients». Elle est ainsi devenue, en quelque sorte, la gardienne d'une certaine unité de doctrine. Une raison largement suffisante pour soutenir les efforts de l'OFPP en matière d'instruction et de ne pas hésiter à faire appel à ce centre de compétences.

La diminution des effectifs et celle non moins importante du temps de service pose, ou va poser, des problèmes de formation du personnel et des cadres dans les cantons. La transmission «naturelle» des anciens aux jeunes va progressivement disparaître. Dès lors, comment va-t-on concilier l'utilisation d'un matériel de plus en plus sophistiqué, transmettre les préceptes de conduite qui ont fait leurs preuves, si ce n'est en ayant recours à l'Office fédéral?

Il appartient donc aux cantons d'utiliser, voire même de susciter la création de nouveaux services auprès de l'Office fédéral de la protection de la population. Parce que, tout à fait entre nous, le partenariat dont il est souvent question englobe les partenaires et l'OFPP.

René Mathey

EXERCICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE DE MARTIGNY

Intervention et sauvetage dans un tunnel

L'exercice annuel des sapeurs-pompiers de Martigny mettait en œuvre tous les partenaires de la Sécurité civile. Complétée par une grande exposition de matériel et des démonstrations ponctuelles, cette journée a rencontré un grand succès populaire.

RENÉ MATHEY

Le commandant de la Sécurité civile, Marc-André Pillet, souhaitait entraîner «ses» hommes et tous les acteurs de la protection de la population lors d'une intervention commune. Le choix qui s'imposait, compte tenu des dangers que pose la circulation autoroutière, a été celui d'un accident à l'entrée d'un tunnel. Près de 150 personnes, appartenant au corps des sapeurs-pompiers, de la protection civile, des polices municipale et cantonale, du personnel des ambulances, des samaritains ainsi que de la section des plongeurs du Bas-Valais (pour l'exposition seulement), y ont pris part.

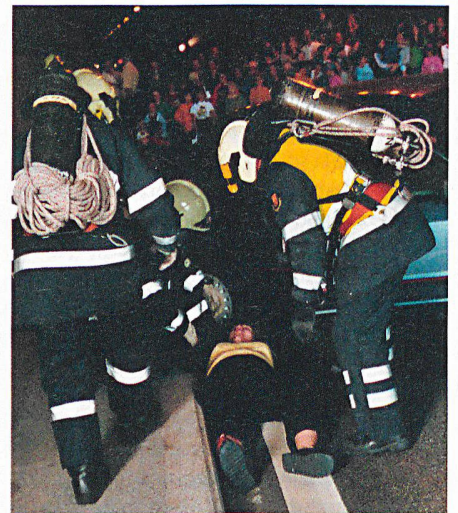
Tout a commencé le matin sur le parking jouxtant la caserne des pompiers. Un public nombreux a assisté aux démonstrations présentées par les partenaires. On y trouvait même un stand consacré à la sécurité au travail.

La tension est montée d'un cran lorsque l'alarme a retenti, en début d'après-midi. Les quelque 300 personnes déjà présentes sur le site ont pu découvrir comment intervenaient, dans un ordre et un calme parfaits, les trois «feux bleus» (police, sapeurs-pompiers, ambulances). Immédiatement, la police cantonale bouclait la zone et prévenait la centrale pour la mise en place d'une déviation (en fait, pour des besoins de sécurité et pour permettre la mise en place des véhicules – trois – et des figurants, la portion de l'autoroute du Grand-Saint-Bernard avait été barrée). Dans le même temps, une patrouille de sapeurs-

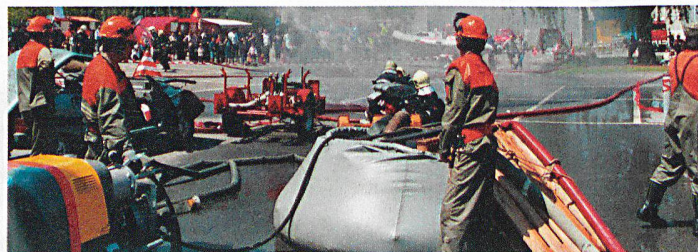
pompiers partait en reconnaissance et un véhicule de commandement était installé à une centaine de mètres de l'accident.

Peu après, une tente était dressée par la protection civile, ce qui permettait aux samaritains de préparer un nid de blessés. Déjà les pompiers avaient sécurisé les véhicules impliqués dans l'accident et procédaient aux premières mesures de désincarcération.

Exercice intéressant pour tous les acteurs bien sûr, mais encore plus pour le public qui a pu se rendre compte des difficultés d'intervention dans un tunnel et du temps que cela demande pour allier l'efficacité à la rapidité. □



Un blessé «éjecté» secouru.



Un public nombreux pour assister aux démonstrations.

Le bateau des plongeurs du Bas-Valais.





L'accident vient de se produire à l'intérieur du tunnel du Mont Chemin.

Les données sont centralisées au véhicule de commandement.

Un autre blessé est extrait.



Les premiers soins dans la tente.

Francis Fournier, conseiller municipal et Marc-André Pillet, commandant de la sécurité civile au poste de commandement (de g. à dr.).



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION FRIBOURGEOISE (UFPC)

Loi sur la protection civile adoptée

C'est en date du 23 mars 2004 que le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a adopté la Loi cantonale sur la protection civile. Le 28 mai, quelque 80 délégués et invités ont pris connaissance des grandes lignes de cette nouvelle loi et de ses implications sur l'organisation de la protection civile fribourgeoise. Parmi les invités on reconnaissait Daniel Papaux, chef du Service des affaires militaires et de la protection de la population, Jean-Denis Chavallaz, chef de la protection civile cantonale, Beat Renz, secrétaire général du Département de la sécurité, Philippe Giroud et Moritz Boschung représentant l'Office fédéral de la protection de la population. Hans Jürg Münger, secrétaire central de l'Union suisse pour la PCI, a remercié l'UFPC de son grand engagement.

RENÉ MATHEY

Au-delà des conflits en Irak et au Proche-Orient, Jean-Pierre Dorand, président de l'Union fribourgeoise de la protection civile (UFPC) a souligné que les craintes du Comité tendent à se réaliser: depuis l'entrée en vigueur des nouvelles lois fédérales, les différences apparaissent entre les cantons et l'on peut s'attendre à ce qu'elles grandissent au gré des situations financières ou de crises à affronter ou pas! Et l'on ne saurait passer sous silence le fait qu'à peine la réforme d'Armée XXI entrée en vigueur, aussitôt on dévoile dans la presse de nouveaux projets. Rien de particulièrement réjouissant à cela.

Sans dévoiler l'exposé qui sera présenté par Daniel Papaux et Jean-Denis Chavallaz à l'issue de la partie officielle, Jean-Pierre Dorand a tout de même indiqué que le canton sera divisé en trois zones, calquées d'ailleurs sur celles de la gendarmerie. Il s'est

Daniel Papaux, chef du Service des affaires militaires et de la protection de la population.

